

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

le 02/11/2022

Françoise Fabre  
Commissaire Enquêteur

MAIRIE  
DE  
GUZARGUES  
34820

Guzargues, le 18 Octobre 2022

04.67.59.61.57.



2022 / 017

## **ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE GUZARGUES**

Le Maire,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 160-1 et suivants et R 161-1 et suivants,

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu l'ordonnance en date du 11 Octobre 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Madame Françoise FABRE, demeurant à Montpellier (34000), en qualité de commissaire enquêtrice.

### **ARRETE**

**Article 1** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de carte communale pour une durée de 30 jours consécutifs du jeudi 10 Novembre 2022 8 H 30 au Lundi 12 Décembre 2022 à 17 H 00. Madame Françoise FABRE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour cette enquête.

**Article 2** : Enquête publique du document d'urbanisme : carte communale de Guzargues. Responsable : Monsieur Pierre, Maire de Guzargues. Information auprès du secrétariat de mairie : [mairie.guzargues@wanadoo.fr](mailto:mairie.guzargues@wanadoo.fr), téléphone 0467596157.

**Article 3** : Les pièces du dossier seront consultables en mairie (55 Rue des Mazes, 34820 Guzargues) aux jours et heures d'ouverture de la mairie (Lundi – Mardi – Jeudi du 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30 et le Mercredi de 13 H 30 à 18 H 30) du 10 Novembre 2022 au 12 Décembre 2022 inclus. Le dossier sera également téléchargeable sur le site de la mairie de Guzargues [www.guzargues.com](http://www.guzargues.com).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations soit sur le registre papier ouvert à cet effet, ou bien les adresser à la Commissaire Enquêtrice par écrit à la Mairie de Guzargues (55 Rue des Mazes, 34820 Guzargues) ou par voie électronique (enquete\_carte\_guzargues@orange.fr)

**Article 4** : Le commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- . Le Mercredi 23 Novembre 2022 de 13 H 30 à 18 H 30,
- . Le Lundi 12 Décembre 2022 de 14 H 00 à 17 H 00.

Elle pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande écrite dûment motivée.

**Article 5** : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport, les conclusions pourront être consultés par le public en mairie et pendant minimum une année sur le site de la commune : <https://guzargues.com>

**Article 6** : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêtrice sera adressée par le maire au préfet ainsi qu'au président du tribunal administratif de Montpellier.

**Article 7** : Un avis au public sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Midi Libre et La Gazette).

Cet avis sera affiché format A2 sera affiché à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse annexée au dossier soumis à l'enquête :

- . Avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- . Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Une copie du présent arrêté sera notifiée à la commissaire enquêtrice et transmise au préfet.

Fait à Guzargues, le 18 Octobre 2022

Le Maire,  
Pierre ANTOINE.



CERTIFIE EXECUTOIRE  
PUBLIE OU NOTIFIE LE 18/10/2022